



PANORAMA DU COURTAGE EN FRANCE

2022

QU'EST-CE QUE LE COURTAGE D'ASSURANCES ?

Le courtier d'assurances conseille son client dans le placement de ses risques en veillant systématiquement à la défense des intérêts de ce dernier.

➤ **Le courtage d'assurances et/ou de réassurances est l'activité qui consiste à :**

- fournir des recommandations sur des contrats d'assurances ou de réassurances ;
- proposer ou aider à conclure des contrats ;
- réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion ;
- contribuer à leur gestion et à leur exécution.

➤ **Les courtiers sont mandatés par leurs clients, particuliers, professionnels et entreprises pour rechercher, pour leur compte, une couverture d'assurance optimale.**

➤ **Les courtiers d'assurances sont des intermédiaires entre les assureurs, qui conçoivent les offres, et les clients. Les courtiers grossistes peuvent être amenés à concevoir les produits, les assureurs restant dans tous les cas les porteurs de risques.**

OFFRES ET PRODUITS, CIBLE COMMERCIALE

➤ **Les courtiers sont des commerçants. Compte-tenu de la complexité de leurs activités, leur profession est règlementée et soumise au contrôle de l'ACPR*** (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

➤ **Grâce à leurs connaissances fines des besoins des clients et des offres disponibles sur le marché, les courtiers interviennent sur de nombreux types d'assurances, aux premiers rangs desquels les dommages aux biens et la santé/prévoyance. Ils commercialisent aussi de nombreux produits de niche adaptés à des besoins spécifiques.**

*** EN SAVOIR PLUS
sur l'accès à la profession**

<https://bit.ly/2pdR68T>

2/3

**DE L'ACTIVITÉ
DES 100 PRINCIPAUX
COURTIERS D'ASSURANCES
ONT ÉTÉ RÉALISÉS AUPRÈS DES
ENTREPRISES EN 2017. CELLES-CI SONT
LA CIBLE PRINCIPALE DE CLIENTÈLE
DES COURTIERS D'ASSURANCES.**

Source : Xerfi France – septembre 2018.



UN LARGE **CHAMP** **D'INTERVENTION**

➤ **Les courtiers ont pour clients des particuliers, des professionnels et des entreprises dans tous les domaines : industrie, services, agriculture, économie sociale et solidaire, sphère publique, associations...**

➤ **Leurs interventions couvrent tout le champ des assurances :**

- Assurances de personnes individuelles ou collectives, prévoyance, frais de santé, retraite, épargne salariale...
- Assurances IARDT (Incendie, Accidents, Risques Divers et Transport) : Responsabilité civile de l'entreprise et de ses dirigeants, Dommages, Pertes d'Exploitation, Flottes automobiles, Construction, Risques politiques, Assurance Crédit, Transport, Fraude, Cyber Risques...

PLUSIEURS CATÉGORIES D'ACTEURS SE CÔTOIENT SUR LE MARCHÉ



En fonction de leurs activités, les courtiers interviennent sur tout ou partie de la chaîne de valeur, en conception et/ou distribution des offres et services.

- Courtiers généralistes
- Courtiers grossistes
- Courtiers affinitaires
- Courtiers spécialisés
- Courtiers de proximité
- Compareurs
- ...



LE COURTIER D'ASSURANCES EST UN CONSEIL À FORTE VALEUR AJOUTÉE



Le courtier conseille avant tout

Grâce à sa capacité à identifier et évaluer les risques, il aide ses clients à identifier et souscrire des contrats d'assurances adaptés à leurs besoins.

Le courtier est mandataire de son client

Il est indépendant vis-à-vis des organismes d'assurances quel qu'en soit le statut. Il représente son client vis-à-vis du porteur de risques (l'assureur).

Le courtier accompagne et défend son client

Si un sinistre survient, le courtier l'instruit et assiste son client afin d'obtenir de l'assureur le plus juste règlement dans les meilleurs délais en collaboration avec les experts missionnés.

Le courtier est fondamentalement indépendant

Il examine, parmi les produits du marché, les offres des assureurs les mieux adaptées aux spécificités de son client auquel il rend des comptes.

Le courtier conjugue de multiples compétences

Sens commercial, créativité reposant sur de solides connaissances techniques, financières et juridiques, talent de négociateur, sont autant d'atouts essentiels du courtier.

Chef d'entreprise lui-même, il a des qualités de manager et gestionnaire. Il noue des partenariats afin d'accompagner ses clients dans leurs activités nationales et internationales.

UNE PROFESSION DYNAMIQUE

25 639

Courtiers d'assurances ou de réassurances en 2020 (contre 24 988 en 2018), soit **un solde positif de +3 %**

10 532

Courtiers exercent l'activité à titre exclusif soit **41%** de l'ensemble des intermédiaires d'assurances enregistrés sur le Registre ORIAS.

EN SAVOIR PLUS plus sur l'ORIAS

<https://bit.ly/2QaT5G0>



LES COURTIERS EXERCENT PARFOIS UNE AUTRE FONCTION

- 6 893** courtiers et agents généraux (hors Mandataires d'Intermédiaire d'Assurances - MIA)
- 3 990** courtiers et Conseillers en Investissement Financier (CIF)
- 2 522** courtiers et Intermédiaires en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP)
- 893** courtiers et Mandataires d'Intermédiaire d'Assurances (MIA)
- 343** courtiers et agents généraux et Mandataires d'Intermédiaire d'Assurances (MIA)
- 466** autres cas de cumuls

SOURCE RAPPORT ANNUEL ORIAS 2021

<https://bit.ly/33DG9RT>

DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

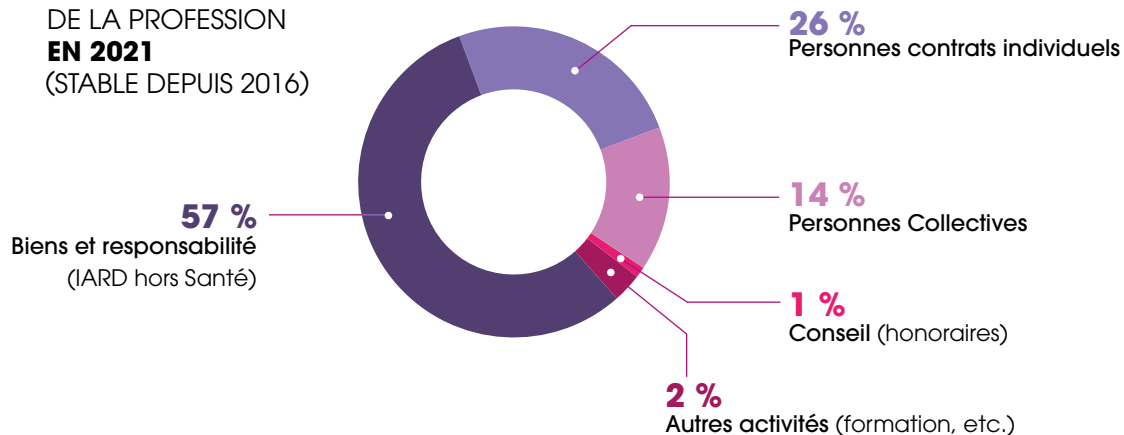
3,576 MRDS €

Chiffre d'affaires des 50 plus grands
cabinets généralistes français pour 2020
(+ 5,3% par rapport à 2018)

Source : Classement Argus de l'Assurance Palmarès 2021
des courtiers millionnaires, juillet 2021, hors courtiers spécialistes



RÉPARTITION
DU **CHIFFRE D'AFFAIRES**
DE LA PROFESSION
EN 2021
(STABLE DEPUIS 2016)

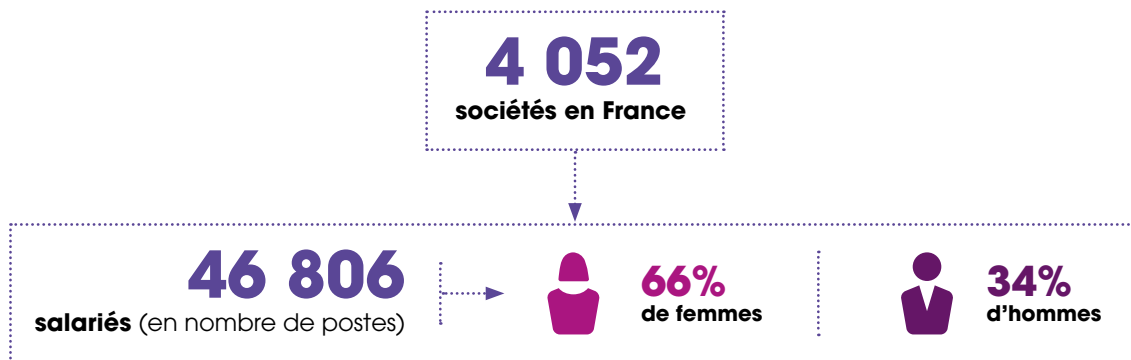


Source : Livre bleu 2021 Apredia, septembre 2021.

CHIFFRES CLÉS

PARMI LES
10 532

COURTIERS D'ASSURANCES OU DE RÉASSURANCES À TITRE EXCLUSIF EN FRANCE EN 2018, ON DISTINGUE CEUX QUI EXERCENT EN TANT QUE **PERSONNES PHYSIQUES** DE CEUX QUI EXERCENT EN TANT QUE **PERSONNES MORALES**.

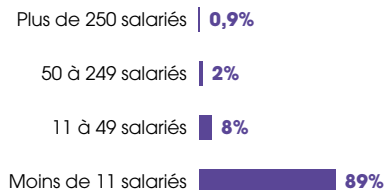


Source : Portrait statistique de l'OPCO ATLAS des entreprises et des salariés de la branche professionnelle du courtage d'assurances, Juillet 2021.

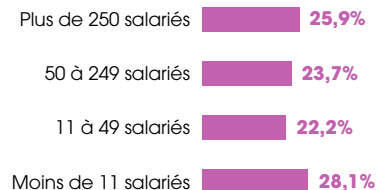
UNE FORTE MAJORITÉ D'ACTEURS DE PETITE TAILLE

89 % de TPE (moins de 11 salariés)
qui représentent **28%** des emplois

RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LA TAILLE



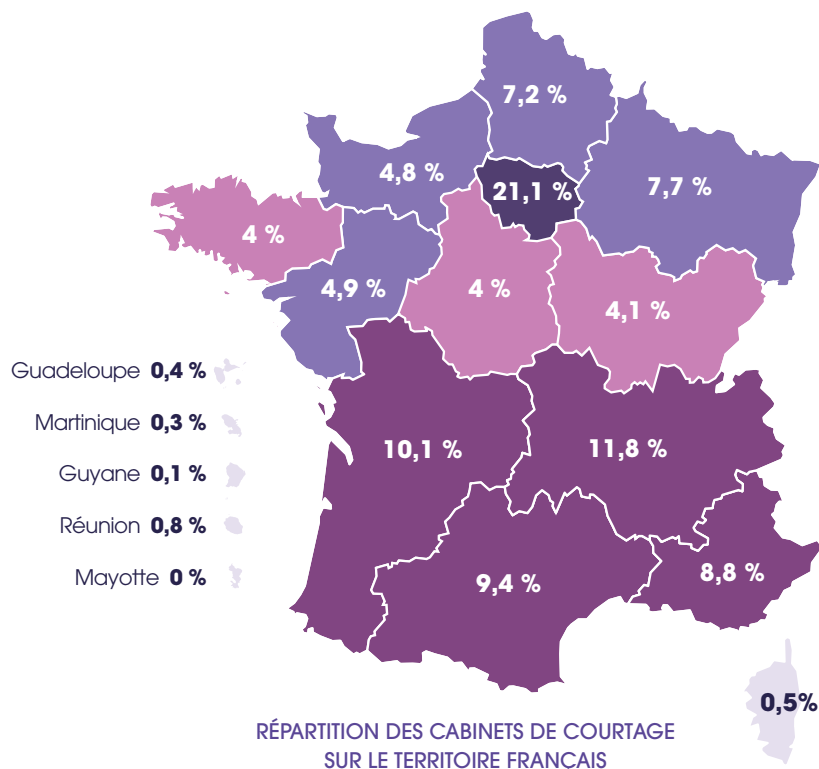
RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE



Source : Portrait statistique de l'OPCO ATLAS des entreprises et des salariés de la branche professionnelle du courtage d'assurances, Juillet 2021.

DES ENTREPRISES ET DES EMPLOIS AU COEUR DES TERRITOIRES

Les cabinets de courtage d'assurances sont implantés au plus près du tissu entrepreneurial français, notamment les TPE/PME, d'où un fort maillage géographique partout en France.



Source : Portrait statistique de l'OPCO ATLAS des entreprises et des salariés de la branche professionnelle du courtage d'assurances, Juillet 2021 – Données Insee.

PLUS D'UN SALARIÉ SUR DEUX A MOINS DE 40 ANS

(pyramide des âges des salariés de la branche)



Source : Portrait statistique de l'OPCO ATLAS des entreprises et des salariés de la branche professionnelle du courtage d'assurances, Juillet 2021.

LE COURTAGE D'ASSURANCES EST UNE PROFESSION RÉGLÉE

POUR POUVOIR EXERCER,

le courtier d'assurances doit détenir la capacité professionnelle de Niveau I. Celle-ci peut s'acquérir de différentes manières :

1. L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Elle doit cumuler les trois conditions suivantes :

- Être d'une durée de 2 ans d'expérience en qualité de cadre ou 4 ans en tant que non-cadre ;
- Avoir été réalisée dans une fonction relative à la production ou à la gestion de contrats d'assurances ;
- Avoir été réalisée au sein d'une entreprise d'assurances ou d'un intermédiaire courtier ou agent général d'assurances, de crédit, d'une société de financement, d'un courtier d'assurances ou de réassurances ou d'un agent général d'assurances.

2. UN STAGE PROFESSIONNEL

Il doit répondre à plusieurs critères :

- Durée raisonnable et suffisante sans pouvoir être inférieure à 150h ;
- 5 unités de savoirs à réaliser dans leur intégralité ;
- Réalisation d'un test exhaustif des connaissances acquises ;
- Être effectué auprès d'une entreprise d'assurances, d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'un courtier d'assurances ou de réassurances ou d'un agent général d'assurances.

3. LE DIPLÔME

Master (quelle que soit la spécialité), Licence de spécialité 313 (banque, assurances, finances, immobilier) ou Certificat de Qualification Professionnelle de spécialité 313.

Ex. :

- CQP Chargé de clientèle, CQP Gestionnaire ADP, CQP Gestionnaire IARD en courtage d'assurances ;
- Licence pro Assurance, Banque, Finance ;
- Master Assurance, Banque, Finance.

DEVENIR **COURTIER** D'ASSURANCES

IL EST POSSIBLE
D'EXERCER L'ACTIVITÉ
DE COURTIER D'ASSURANCES



EN TANT QUE DIRIGEANT

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- fonder votre cabinet de courtage ;
- acheter un portefeuille de clients.



EN TANT QUE SALARIÉ

d'une entreprise de courtage
d'assurances

LES MÉTIERS DES SALARIÉS DES ENTREPRISES DU COURTAGE D'ASSURANCES



DISTRIBUTION ET DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Chargé de clientèle
Chargé de compte
Conseiller commercial
Assistant commercial



CONCEPTION

Chargé d'études
Actuaire
Chef de produits



GESTION DES CONTRATS ET PRESTATIONS

Gestionnaire sinistre IARD
Gestionnaire production IARD
Gestionnaire assurance de personnes



SUPPORTS

Comptable, Webmaster, Chargé d'études informatiques, Chargé d'études marketing, Chargé de recrutement, Responsable RH, Responsable paie, Juriste d'entreprise, Contrôleur de gestion, Directeur financier, Responsable Communication, Directeur de la stratégie, Gestionnaire de projets, Chargé de l'innovation, Customer Experience manager, etc.

UNE PLACE IMPORTANTE FAITE À L'ALTERNANCE



LA PROFESSION FORME DE NOMBREUX COLLABORATEURS EN ALTERNANCE

- **2 652** personnes ont été formées en alternance entre 2016 et 2018.
- Aujourd'hui, **2 008** jeunes sont accueillis dans les cabinets de courtage (décembre 2020).
- L'apprentissage représente **8%** de l'ensemble des contrats de travail de notre branche, contre 7% au niveau national.
- **20%** des alternants ont été maintenus dans l'emploi dans la branche à l'issue de leur alternance (l'objectif fixé dans le Pacte de responsabilité signé en 2016 était de 10% minimum).

15 %

DES COLLABORATEURS ONT
MOINS DE 26 ANS
DANS LA BRANCHE PROFESSIONNELLE



Femmes

61 %



Hommes

39 %

Source : Portrait statistique de l'OPCO ATLAS des entreprises et des salariés de la branche professionnelle du courtage d'assurances, Juillet 2021.

DE NOMBREUSES ACTIONS POUR PROMOUVOIR LES MÉTIERS ET L'ALTERNANCE

PLANETE CSCA s'engage aux côtés de l'OPCO ATLAS pour promouvoir les métiers du courtage d'assurances et/ou de réassurances à la fois au sein de la branche professionnelle elle-même, mais aussi en s'inscrivant dans des actions communes aux autres familles de l'assurance (Agents généraux, Compagnies d'assurances et Assisteurs).

➤ Au sein de la branche Courtage

- Via des campagnes métiers à destination des futurs étudiants :
 - fiches métiers ;
 - panorama du courtage ;
 - vidéos métiers ;
 - podcasts métiers.
- Au travers de la promotion du tutorat auprès des professionnels des entreprises du courtage.
- Auprès des Centres de Formation des Apprentis avec des campagnes de promotion dédiées.

➤ Avec une approche commune aux 4 familles de l'assurance

- Présence à des salons étudiants sur un stand unique, la Station A
- Mise en commun de l'information sur les métiers sur le site www.jassuremonfutur.fr

CHIFFRES-CLÉS DU SITE
WWW.JASSUREMONFUTUR.FR
pour 2021
(lancement le 25 janvier 2021)



20 319 visites dont
17 877 utilisateurs uniques
31 838 pages vues

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

7 854
stagiaires en 2020



63 % (47 %)
de femmes

37 % (53 %)
d'hommes



44 % (54 %)
de cadres

53 % (46 %)
d'ETAM*



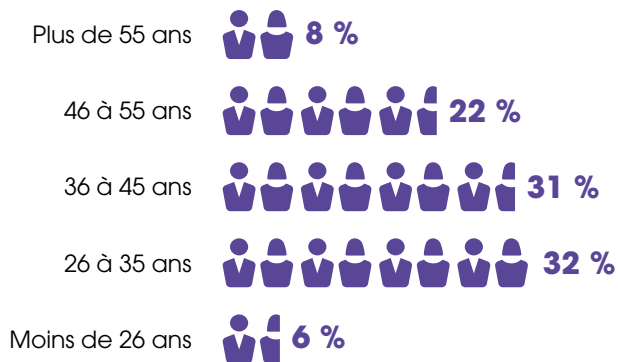
17 H
Durée moyenne
des formations

* ETAM : employés, techniciens et agents de maîtrise.

Source : Portrait statistique de l'OPCO ATLAS des entreprises et des salariés de la branche professionnelle du courtage d'assurances, Juillet 2021.

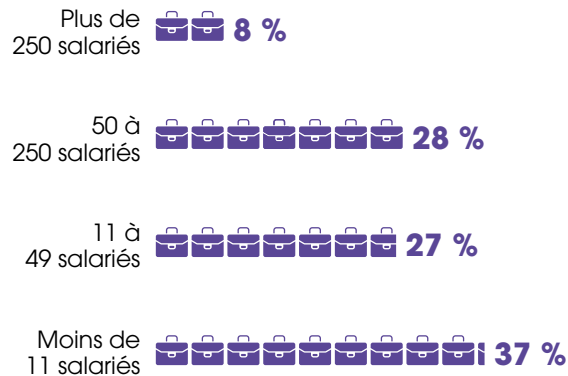
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

PYRAMIDE DES ÂGES DES STAGIAIRES



Âge moyen :
40 ans

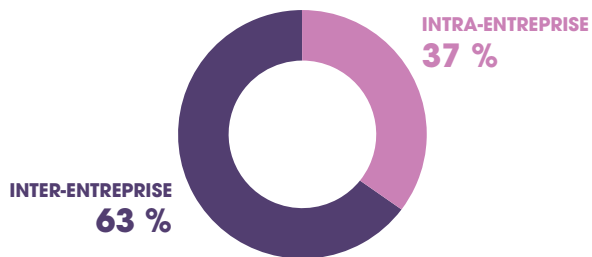
RÉPARTITION PAR TAILLE D'ENTREPRISE



Source : Portrait statistique de l'OPCO ATLAS des entreprises et des salariés de la branche professionnelle du courtage d'assurances, Juillet 2021.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

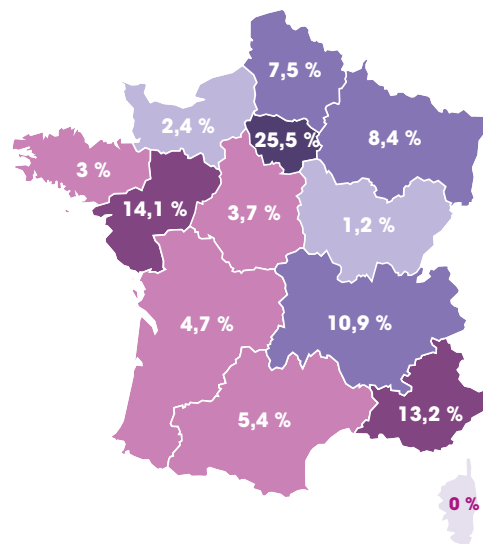
RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR TYPE DE FORMATION



Durée moyenne des formations



RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR RÉGION



Source : Portrait statistique de l'OPCO ATLAS des entreprises et des salariés de la branche professionnelle du courtage d'assurances, Juillet 2021.

UNE PROFESSION QUI S'ENGAGE POUR SON AVENIR

Comme toutes les branches professionnelles, le courtage d'assurances effectue un suivi des emplois et des actions à mener dans le cadre de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

La branche professionnelle réalise le suivi d'enquêtes et d'études qui permettent d'anticiper les évolutions des métiers :

Des études réalisées dans le cadre de l'observatoire des Métiers et des qualifications

- Étude relative à l'emploi, les niveaux et canaux d'embauche (2021) ;
- Étude d'opportunité (2021) ;
- Étude relative à l'IA, les aires de mobilité et la certification (étude interbranches 2021) ;
- Étude relative aux certifications éligibles à la Pro-A (2020) ;
- Étude relative à l'absentéisme et à la Qualité de Vie de Travail dans la branche (2020) ;
- Livre blanc d'Intermedius sur l'attractivité des métiers du courtage (2020) ;
- Bilan de branche sur la formation professionnelle branche (annuel) ;
- Portrait statistique de la branche (annuel).



Des études menées dans le cadre des commissions paritaires permanentes de négociation et d'interprétation

- Enquêtes sur les rémunérations ;
- Enquêtes sociales ;
- Enquêtes sur les heures supplémentaires ;
- Enquêtes sur le plan de développement des compétences des entreprises de 300 salariés et plus ;
- Enquêtes sur le plan de formation des entreprises de 300 salariés et plus.



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES
ENQUÊTES & ÉTUDES

<https://bit.ly/2LmiysD>



UN DIALOGUE SOCIAL CONTINU

2018

Avenant sur le règlement intérieur de la CPPNI
Avenant sur le règlement intérieur de la CPNEFP
Avenant sur l'embauche en CDD et en CDI (période d'essai)
Avenant sur les frais de soins de santé
Accord cadre sur la fongibilité
Accord sur la fongibilité

2019

Avenant sur le comité social et économique
Accord sur la fongibilité
Avenant sur les frais médicaux
Avenant sur l'indemnité de licenciement
Avenant sur l'indemnité de retraite
Avenant sur le conseil de discipline

2021

Accord relatif aux engagements responsables et solidaires en faveur de l'emploi et de la QVT
Avenant à l'article sur les congés payés pour événements familiaux (art. 34)
Avenant à l'article 27 sur les sanctions prises à l'encontre des salariés
Avenant à l'article 9 relatif à la participation, l'intéressement et à l'épargne salariale.
Avenant sur les salaires minima conventionnels de branche pour 2022
Accord sur les taux de contribution à la formation professionnelle pour l'année 2022

2020

Avenant sur les salaires minima conventionnels de branche pour l'année 2020
Accord sur les taux de contribution à la formation professionnelle pour l'année 2020
Accord relatif aux congés payés du 6 avril 2020
Accord sur les taux de contribution à la formation professionnelle pour l'année 2021 du 24 novembre 2020
Avenant sur les salaires minima conventionnels de branche pour l'année 2021
Accord relatif à la mise en œuvre des actions de reconversion ou de promotion par alternance « Pro-A »

PLUS D'INFORMATION

<https://bit.ly/2QxfFaF>



LE SYNDICAT DES COURTIERS D'ASSURANCES

PLANETE CSCA est le seul syndicat représentatif du courtage d'assurances en France. Avec près de 2 500 adhérents représentant les trois quarts des entreprises du secteur en chiffres d'affaires, PLANETE CSCA s'appuie sur ses 9 collèges régionaux et de proximité et ses 6 collèges catégoriels pour fédérer toutes les typologies de cabinet de courtage en France.



PLANETE CSCA

10 rue Auber
75009 Paris
01 48 74 19 12
contact@planetecsc.fr

www.planetecsc.fr

Atlas



Support piloté et financé par Atlas, OPCO des services financiers et du conseil, selon des axes de coopération définis dans la convention signée avec le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.